

p.B.73.Afr.S.O. - GRU &amp; LU

Berne, le 24 juin 1988

Pratiques de la position suisse  
à l'égard de l'Afrique du Sud :

CONFIDENTIEL

premier semestre 1988

NOTE AU SECRETARIAT DU CHEF DU DEPARTEMENT

En vue de l'entretien du Chef du Département, lundi prochain 27 juin 1988, avec le Vice-Ministre sud-africain des affaires étrangères: Monsieur J.W.H. Meiring, nous avons jugé opportun de mettre à jour notre Note sur les Principes et pratiques du sujet cité en marge (du 4.3.88), prenant en considération les interactions bilatérales de nature strictement politique.

1. Politique en faveur du respect des droits de l'homme.

A cet égard, deux sujets principaux ont retenu notre attention: l'incarcération continue de N. Mandela, et le sort qui sera réservé aux condamnés à mort dits "Sharpeville 6":

- concernant Nelson Mandela (qui fêtera en prison son 70e anniversaire, le 18 juillet), l'Ambassadeur Rüegg a, le 26 mai, réitéré auprès de l'Ambassadeur sud-africain le souhait des autorités suisses que cet ancien leader de l'ANC, incarcéré depuis si longtemps, soit rapidement libéré (M. Pretorius a justifié la poursuite de l'incarcération en se référant aux faits que Mandela n'avait pas renoncé à la violence, contrairement à ce qu'il lui était demandé, et que, d'autre part, l'expérience faite avec la libération de Mbeki - autre leader de l'ANC - avait été néfaste, vu les rallies et le regain de violence dont elle avait été entourée),
- concernant les "Sharpeville 6", poursuivant dans le sens des démarches que nous avons faites tant à Berne (17 décembre 1987) qu'à Prétoria (18 décembre 1987), nous sommes intervenus, à plusieurs reprises, en faveur de la commutation de leur condamnation à mort en détention à perpétuité. Référence est faite: à l'appel en grâce lancé par le Président O. Stich, au nom du Conseil fédéral, à l'adresse du Président sud-africain P.W. Botha (17 mars, cf. Document 1), ainsi qu'à la démarche orale de l'Ambassadeur Rüegg auprès de l'Ambassadeur Pretorius faite à la même enseigne (le 20 juin). Lors de cette dernière entrevue, l'interlocuteur sud-africain a été informé de la remise prochaine d'un Aide-Mémoire à ce sujet, de la part du CF Felber à son homologue sud-africain par l'entremise du Vice-Ministre Meiring, lors de leur rencontre du lundi 27 juin (Aide-Mémoire à remettre)



D'une manière générale, l'approche de l'anniversaire de N. Mandela et les clameurs internationales entourant le procès des "Sharpeville 6" (prises de position des USA, de la CEE, des pays nordiques soutenus par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et, récemment encore, la Déclaration des 7 lors du Sommet de Toronto, le 20 juin), ont contribué à renforcer la campagne anti-apartheid menée par le Mouvement anti-apartheid de Londres (cf. Concert du Wembley Stadium, du samedi 11 juin), et activement soutenue par le Mouvement anti-apartheid suisse dans le cadre des manifestations anti-apartheid organisées dans plus d'une trentaine de villes suisses pendant la semaine du 14 au 20 juin. Ces événements, et certains de leurs aspects particuliers, ont incité l'Ambassade sud-africaine à prendre trois initiatives à notre égard, toutes trois reflétant une irritation manifeste:

- dans son Aide-Mémoire du 9 juin, l'Ambassade nous a fait part de son sentiment que la retransmission du Concert de Londres par la Télévision suisse "will also harm the image of South Africa and will be a further effort by the DRS to influence the Swiss public in a way detrimental to the existing good relations between Switzerland and South Africa" (cf. Document 2),
- = dans un Aide-Mémoire remis le 13 juin (non daté), l'Ambassade a attiré notre attention sur la participation criticable de certaines personnes aux Manifestations de Suisse, notamment une Ambassadrice suédoise ("ce qui n'est pas admissible en courtoisie diplomatique"), un ancien demandeur d'asile en Suisse (ce qui le mettrait en contravention avec nos lois sur les discours politiques tenus par des étrangers en Suisse) et des représentants de l'"organisation terroriste ANC" en provenance de Londres et de Bruxelles. L'Aide-Mémoire concluait indirectement à une demande de surveillance policière accrue aux alentours de l'Ambassade (cf. Document 3),
- dans un Aide-Mémoire secret du 20 juin, l'Ambassade a porté à notre connaissance certains éléments relatifs à un éventuel détournement prochain d'un avion des South African Airways (cf. Document 4, exclusivement destiné au Chef du Département).

Dans cette conjoncture de pressions internationales accrue, l'Ambassade s'est sentie dans l'obligation de justifier sa politique à l'égard de l'ANC, ainsi que sa position face aux demandes de libération de Mandela, ce qu'elle fit lors d'un entretien de l'Ambassadeur Pretorius avec l'Ambassadeur Rüegg, du 20 juin, au cours duquel a été remis un Aide-Mémoire du 17 juin, demande étant faite d'en assurer la distribution à tous les Conseillers fédéraux (cf. Document 5).

## 2. Application des "mesures positives"

Par souci de simplification, nous nous permettons de renvoyer, à cet égard, au texte du Communiqué de presse qu'il est prévu de diffuser le 4 juillet prochain (cf. Document 6).



### 3. Promotion du "dialogue", et Dakar II

Le "dialogue" avec les parties concernées s'est exprimé par l'accueil à Berne, pour échanges de vues, du Rév. Allan Boesak (10 juin), reçu séparément par le Chef du Département et par le Secrétaire d'Etat, ainsi que de M. Alexander Boraine, accueilli par le Secrétaire d'Etat le 21 juin et par le Chef du Département trois jours plus tard (24 juin).

- la visite du Rév. Boesak a fait l'objet d'un communiqué de presse, et il n'est pas exclu que le Vice-Ministre Meiring se montre curieux à cet égard (pro-memoria: M. Boesak a mis en évidence [a] la polarisation croissante de la société sud-africaine, [b] les rapports "trop" étroits entre notre pays et l'Afrique du Sud, et [c] la nécessité urgente que la Suisse introduise des sanctions, même si elles ne sont que sélectives),
- la visite de M. Boraine n'a pas donné lieu à communiqué de presse, et il conviendrait donc de s'abstenir d'en discuter (tout au plus pourrait-on en extraire, pour informer M. Meiring quant à la poursuite de nos intentions en faveur d'un Dakar II, le renseignement selon lequel "il semblerait que l'ANC ne soit pas, a priori, opposée à un Dakar II en Suisse"),
- enfin, nous référant à l'Aide-Mémoire susmentionné du 17 juin, exprimant la volonté de dialogue des autorités sud-africaines avec l'ANC si celle-ci renonce formellement à la violence, nous pourrions demander à M. Meiring l'interprétation à donner à l'expression: "(négociations) avec les véritables représentants de toutes les communautés désireux de rechercher une solution pacifique". Pourrait-on l'interpréter comme signifiant que l'ANC pourrait continuer d'en appeler à la violence, mais que ses représentants devraient être "désireux" personnellement, et par principe, d'éviter la violence ?

### 4. Déclaration suisse à la Conférence internationale du travail

Lors de la séance plénière du 17 juin, notre Délégation à la 75e session de la Conférence internationale du travail (Genève) a fait une déclaration concernant un Projet de résolution assorti d'un programme d'action à l'encontre de l'Afrique du Sud. Quand bien même un "consensus" sur cette question a été obtenu, la Suisse n'a pas hésité à faire savoir qu'elle aurait voté contre, elle l'a dit en des termes sentis à l'égard de l'Afrique du Sud, exprimant à la fois son impatience et des menaces à peine voilées. Le texte de cette Déclaration, joint également en annexe (cf. Document 7), pourrait être remis en copie à M. Meiring pour son information générale (l'Afrique du Sud n'en n'ayant pas pris formellement connaissance, vu son retrait de l'OIT en 1964).

Cette Déclaration constituait la projection, sur la scène internationale, de l'intervention faite par le CF Felber au Conseil national, le 15 mars 1988 (cf. Document 8).



## 5. Manifestations (subsidiaires) diverses

Pour mémoire, il convient de rappeler deux événements qui auraient pu créer des tensions dans les relations bilatérales: la Marche de 2 jours (Berne, les 7/8 mai), à laquelle l'Afrique du Sud a participé avec une forte délégation (le Comité d'organisation avait tenté, dans un premier temps et sous la pression de l'opinion publique, de l'en dissuader) et, d'autre part, le Congrès de médecine militaire (Interlaken, du 5 au 8 mai) auquel l'unique délégué sud-africain a volontairement participé en civil pour éviter tout incident public.

## 6. Affaire bilatérale en suspens : cas Schneider-Bischoff

Daniel Schneider et Corinne Bischoff (double-nationale), installés au Swaziland depuis décembre 1982, furent enlevés par les forces de sécurité sud-africaines (nuit des 11/12 décembre 1986) lors d'une opération sur le territoire de ce pays voisin, au motif allégué d'être collaborateurs de l'ANC. La Suisse en a pris la protection diplomatique, informant l'Afrique du Sud par Note du 8 mars 1988 (ces deux Suisses ayant été libérés entre-temps) d'une requête en dédommagements d'un montant de 50'000.- francs pour chacune de ces deux victimes.

## CONCLUSIONS

En dépit de gestes susceptibles de désarmer les tensions dans les relations bilatérales (cf. pt.5), celles-ci connaissent une certaine crispation depuis le début de l'année. La cause en est principalement, à nos yeux, la politique pratiquée par les autorités sud-africaines en matière des droits de l'homme d'une part, et, plus généralement, dans les mesures de répression accrue décrétées, ou envisagées, par ces autorités (cf. Note du Secrétariat politique sur la "Situation intérieure sud-africaine", cf. Document 9). Ainsi s'explique l'attitude interrogative que nous affichons, par ex. à l'OIT, sur l'avenir de nos relations avec l'Afrique du Sud, encouragés en cela que nous sommes par les cercles anti-apartheid que nous avons rencontrés dans le cadre du "dialogue". L'éventualité d'un réexamen de notre politique à l'égard de l'Afrique du Sud, sans présumer pour l'instant des résultats de pareil réexamen, est un message qu'il conviendrait de faire passer, sans ambiguïté, au Vice-Ministre Meiring lors de son entrevue avec le Chef du Département.

DIVISION POLITIQUE II

p.o.



F. Gruber

### Copie avec annexes (choisies):

- BRE, MF, RUE, RY, SIN
- LA, CP, BLI, GRU, VY, LU
- Ambassade/Prétoiria



DOCUMENT 1

Lettre du Président O. STICH au Président P.W. BOTHA  
(du 17 mars 1988), demande en grâce

quote

Excellency,

on behalf of the Swiss Federal Council I address this last minute appeal to You, asking You to stay execution of the six Sharpeville residents sentenced to death on 13 December 1985.

I have taken note of the evidence presented in court and of the decision of the Supreme Court of Your country. The Swiss Government does not call in question the procedures applied in this case nor does it wish to interfere with the course of South African justice.

In am nevertheless deeply concerned about the human implications of the sentences pronounced and the distress that will result from these executions. You are certainly aware of the deeply rooted humanitarian tradition of Switzerland. It is in this spirit and having in mind the long standing and close relations between our two countries which you certainly could witness when you met my predecessor in Berne in 1984, that I make this plea for clemency.

Please accept, Excellency, the assurances of my highest consideration.



**SOUTH AFRICAN EMBASSY**AIDE MEMOIRE

A 10 hour programme organised by the British Broadcasting Corporation and the London based Anti-Apartheid Movement will be transmitted on Saturday 11 June on all three the Swiss Television channels.

The event in which various popular bands will participate and which will be spiced with political comment and propaganda harmful to the image of South Africa, is aimed at collecting funds for the activities of the Anti-Apartheid Movement who are the supporters of the political and terrorist activities of the African National Congress, other subversive organisations and so-called humanitarian activities inside South Africa.

The event at Wembly Stadion, England, is also in honour of the leader of the African National Congress, Mr Nelson Mandela, and to propagate his release from gaol where he is serving a life sentence for planning and practising terrorism, sabotage and insurrection. Mr Mandela refuses to renounce violence as a means to achieving his political objectives and is for that reason still being detained.

The ANC are the perpetrators of wanton terrorist intimidation, violence and bloodshed in South Africa, of which the Foreign Ministry has been duly informed, and has caused the brutal death of many innocent victims. It has as its declared objective the violent overthrow of the present South African government.



-2-

The Swiss TV's participation in and support for this massive anti-South African propaganda event will no doubt contribute towards the resources of the terrorist organisation and therefore to further unrest, violence and bloodshed in South Africa. It will also harm the image of South Africa and will be a further effort by the DRS to influence the Swiss public in a way detrimental to the existing good relations between Switzerland and South Africa.

Berne

9 June 1988



## SOUTH AFRICAN EMBASSY

AIDE MEMOIRE

Embassy would like to make sure that the Foreign Ministry is aware of the Anti-South Africa propaganda week in Switzerland which is widely advertised.

We note that an Ambassadors of Sweden (Mrs Sundbom) will be participating in Genève and Zurich on the theme: "Schweizer Neutralität - Ein Politischer Skandal".

ANC-representatives from London and Brussel will be participating. Surely they have not been granted visas to vilify South Africa as can be expected.

It is noted that Zakes Mofokeng will be participating in the programme in Zurich. He is enjoying asylum in Switzerland and may be violating the customary restrictions which apply.

Because of the agitation we have reason to be concerned about our Embassy premises and it would be wise to inform the Swiss security authorities of our concern.





## SOUTH AFRICAN EMBASSY

AIDE - MEMOIRE

Les media suisses, particulièrement la radio et la télévision, ainsi que diverses organisations helvétiques, participent activement à la campagne de propagande internationale organisée et orchestrée par le Mouvement Anti-Apartheid de Londres en collaboration avec l'organisation terroriste African National Congress, mieux connue sous le sigle "ANC", en faveur de la libération de M. Nelson Mandela. Cette participation vise clairement à nuire aux bonnes relations qui existent entre la Suisse et l'Afrique du Sud. Pour cette raison, il est nécessaire que le gouvernement suisse prenne note des faits suivants relatifs à la détention de M. Nelson Mandela :

Le 12 juin 1964, M. Mandela a été condamné à purger une peine d'emprisonnement à vie avec sept de ses complices, tous membres de l'ANC et du Parti communiste sud-africain. Les chefs d'accusation retenus contre eux étaient la perpétration de crimes d'incendie et de sabotage ; la fabrication de pièces d'armement et d'explosifs ; ainsi que des conspirations tramées dans le but de renverser le gouvernement par la voie de la violence révolutionnaire.

A maintes reprises au cours de ces dernières années, le gouvernement sud-africain a signifié haut et clair qu'il serait prêt à relâcher M. Mandela à la condition que celui-ci renonce à la violence comme moyen de réaliser les objectifs de son organisation. Ce à quoi M. Mandela refusa jusqu'ici d'obtempérer. Car en effet, le but établi et délibéré de l'ANC et de son associé le Parti communiste sud-africain demeure le renversement du gouvernement en place par le biais d'expédients à caractère révolutionnaire et violent pour parvenir à instaurer ce qu'ils appellent eux-mêmes le "Pouvoir du Peuple" aux termes de cette "Charte de la Liberté" dont ils se font gloire si complaisamment.



A cet égard, M. Oliver Tambo, président de l'ANC, et M. Martin Hani, chef de l'aile terroriste de cette organisation, ont déclaré conjointement à Lusaka, lors d'une interview rapportée par l'International Herald Tribune du 7 juin 1988, que l'ANC est encore bien résolue à poursuivre dans la ligne de sa stratégie, fondée sur la violence. C'est la raison pour laquelle M. Mandela ne veut pas, ou n'ose pas, renoncer à la violence - motif de son incarcération. Si M. Mandela persiste à rester en prison c'est parce que lui-même et son organisation le souhaitent à des fins évidentes de propagande, dont la campagne internationale menée aujourd'hui se fait l'écho.

Au début de cette année, un complice de M. Mandela, un certain Gowan Mbeki, fut remis en liberté pour des considérations humanitaires. Dans sa première déclaration publique, il a réitéré son adhésion aux principes de l'ANC, à ses objectifs et à sa stratégie de la violence, tout en confirmant son allégeance au Parti communiste. En conséquence, M. Mbeki fut à nouveau astreint à certaines restrictions.

Lors de ces 10 dernières années, plus de 600 actes de terrorisme et de sabotage ont été commis sur des civils par l'ANC et ses affiliés. Plus de 150 meurtres et tentatives d'assassinat ont été perpétrés par l'ANC. Au cours des agitations qui ont eu lieu dans les Townships noirs, et dont l'ANC et ses supporters étaient à l'origine, à peu près 5000 personnes ont perdu la vie, dont 400 par l'abominable "supplice du collier", méthode préconisée par Mme Winnie Mandela.

Dans ces conditions, il serait illusoire de remettre M. Mandela en liberté aussi longtemps qu'il ne sera pas disposé à renoncer à la violence. A fortiori puisque, s'il était relaxé et qu'il continuait à soutenir la cause de la violence comme son camarade Mbeki, il reviendrait tôt ou tard en prison. Cette détention prolongée est à plus d'un égard embarrassante pour le gouvernement sud-africain. Néanmoins, il serait irresponsable de le relâcher en de telles circonstances, cela en dépit de tous les efforts tumultueux déployés pour obtenir sa libération.

Le gouvernement sud-africain s'est engagé dans un programme de réformes évolutif sur les plans social, politique et constitutionnel. Des progrès incontestables ont déjà été réalisés. Les



3.

autorités sud-africaines espèrent ainsi parvenir à élaborer une nouvelle donne constitutionnelle à caractère démocratique qui soit acceptable pour la majorité des divers groupes de population. Elles sont prêtes à négocier la formule avec les véritables représentants de toutes les communautés désireux de rechercher une solution pacifique. Ce qui n'exclut nullement d'ailleurs l'ANC et M. Mandela, mais ils seraient invités à participer aux pourparlers à la condition expresse qu'ils abandonnent leurs prétentions à l'égard d'une stratégie révolutionnaire basée sur la violence. Les élections municipales qui se tiendront en octobre prochain au niveau national en vue de la mise en place d'administrations locales, font foi de la détermination du gouvernement à trouver des représentants légaux responsables, susceptibles de participer activement à la formulation d'une nouvelle donne constitutionnelle.

Dans un effort résolu pour contrer la campagne de terrorisme, avec son cortège d'intimidations, de violence, d'incendies criminels et de meurtres brutaux, qui fut lancée en 1985 par l'ANC et ses alliés afin de compromettre le programme de réformes mis en oeuvre et de rendre le pays ingouvernable, le gouvernement sud-africain a été contraint de proclamer l'état d'urgence à l'échelle nationale. Les restrictions et les mesures d'exception qui sont entrées en vigueur dans le cadre de cet état d'urgence seront levées aussitôt que la situation se sera normalisée. En effet, l'ordre et la paix, de même que l'absence de toute mesure d'intimidation, sont des conditions sine qua non auxquelles est subordonnée la reprise de délibérations constructives, dans un commun effort, entre toutes les parties concernées et responsables sur le thème d'une nouvelle donne politique et constitutionnelle à orientation démocratique qui puisse être recevable pour toutes les communautés qui composent la société sud-africaine.

Berne, le 17 juin 1988

Pièces jointes :

- (a) Article de l'International Herald Tribune
- (b) Publication de l'International Freedom Foundation
- (c) The dismantling of apartheid (par le Prof. Thomashausen)
- (d) Elimination of Apartheid Laws and new Proposals by State President Botha on 21 April 1988.



!! Berne, le 4 juillet 1988 !!

Communiqué de presse

---

Soutien à la formation et encouragement au dialogue en  
Afrique du Sud: nouvelles mesures positives de la Suisse

Dans le cadre fixé par la déclaration du Conseil fédéral du 22 septembre 1986 sur les relations de la Suisse avec l'Afrique du Sud, le Département fédéral des affaires étrangères par l'intermédiaire de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) a poursuivi et accru le programme de mesures positives qui est un des éléments importants de la position suisse. Au cours des derniers mois, la DDA a ainsi attribué 24 nouvelles contributions à des organisations privées sudafricaines pour la réalisation de projets en faveur de couches défavorisées de la population, ainsi que pour encourager le dialogue entre Sudafricains sur l'avenir de leur société dans un esprit de justice sociale et de respects des droits de l'homme. Ces contributions représentent un engagement de quatre millions de francs, qui viennent s'ajouter aux 2,2 millions déjà engagés au premier semestre de 1987.

Ainsi, 20 nouvelles contributions ont été allouées à des organisations privées locales représentant différents milieux pour des bourses universitaires, la formation d'instituteurs, des cours par correspondance, pour des actions de développement communautaire, pour le perfectionnement et l'installation d'artisans et de petits entrepre-



neurs noirs, pour l'encouragement de théâtres populaires, et ainsi que pour les soins de santé.

Les activités de trois organisations privées de défense des droits de l'homme ont été soutenues, qui offrent leurs services à tous les Sudafricains en butte aux lois de l'apartheid (libertés, logement, travail, etc.) et assurent leur défense devant des commissions arbitrales et devant les tribunaux.

Le dialogue entre communautés que l'IDASA (institut pour une alternative démocratique en Afrique du Sud) entend instaurer par l'organisation de conférences et de séminaires en Afrique du Sud et à l'extérieur, est important pour déterminer les voies permettant de réduire les tensions et de parvenir à l'instauration d'une large démocratie en Afrique du Sud. Un crédit contribue au financement de conférences et de séminaires déterminés.



Documentation pour la presse

Détail des contributions attribuées d'octobre 1987 à mai 1988

- . Le programme de bourses universitaires, lancé en 1981 par un comité interconfessionnel suisse, a reçu un crédit de Frs. 1'400'000.- pour permettre en 1988 à trois organisations partenaires sudafricaines (Institute of Race Relations, ASCOP et SASET) de soutenir quelque 400 étudiants Noirs, Indiens et Métis fréquentant les Universités sudafricaines.
- . Un engagement triennal de Frs. 540'000.- a été pris en faveur du fonds de bourses des Nations-Unies pour des études dans d'autres pays d'Afrique, en Europe occidentale, en Amérique du Nord et en Inde notamment. La contribution volontaire suisse est ainsi portée à Frs. 180'000.- par an.
- . Les programmes de la Fondation SACHED pour le recyclage d'instituteurs primaires et pour la formation secondaire par correspondance, soutenus depuis l'an dernier, le seront également en 1988. Le perfectionnement d'instituteurs au Sagewood Education Centre, des cours de rattrapage en mathématiques offerts à des étudiants noirs par le Collège anglican St. Mary, ainsi que l'encouragement des méthodes d'enseignement Montessori ont également été appuyés. Ces cinq contributions se montent à Frs. 207'000.-.
- . Le développement communautaire et la formation d'animateurs sociaux et de responsables d'organisations locales revêtent une importance particulière dans le cadre du programme de mesures positives. Une contribution permettra l'agrandissement du Wilgespruit Fellowship Centre dont les cours pour agents du développement communautaire ont fait l'objet d'un financement en 1987. Les installations pour la production de briques du Soweto Community Social Centre seront complétées afin que la production puisse mieux répondre à la demande et que le bénéfice ainsi réalisé contribue au financement des activités sociales du Centre. Trois organisations (Foundation for Training and Development, Grassroots Educational Project, CASE) ont été soutenues pour la formation de cadres locaux. Le centre de développement communautaire que soutient Terre des Hommes - Bâle dans une banlieue du Cap, a été cofinancé. Ces contributions se montent à Frs. 688'000.-.
- . La Get Ahead Foundation qui appuie la promotion d'artisans et de petits entrepreneurs noirs par ses conseils techniques et de gestion, par des prêts d'installation et par un soutien dans l'accomplissement de nombreuses formalités administratives, a reçu une première contribution. Le programme engagé en 1987 avec l'Urban Foundation a été élargi en faveur d'entrepreneurs noirs du secteur de la construction à Port Elizabeth. Ces contributions s'élèvent à Fr. 350'000.--.



- . Un programme de soins de santé primaires dans la province du Cap qui encourage l'établissement et le fonctionnement des dispensaires par une bonne collaboration entre la population concernée et le personnel médical et paramédical a été soutenu par une contribution de Frs. 84'000.- par l'intermédiaire de l'Entraide universitaire mondiale de Genève.
  - . Une contribution d'aide humanitaire de Fr. 162'000.-- a été accordée à un Comité interconfessionnel d'aide d'urgence du district de Malamulele (Transvaal du Nord) pour améliorer l'infrastructure de santé en faveur de la population locale et des réfugiés du Mozambique particulièrement nombreux dans cette région frontalière.
  - . Les activités de théâtre populaire permettent de réconcilier des communautés avec leur propre culture et d'affermir ainsi leur volonté de participer au développement socio-économique. La formation de personnel artistique et technique de trois théâtres (Market Theatre, Afrika Cultural Centre, Western Cape Community Theatre) a été soutenue par des contributions de Frs. 69'000.-.
  - . Le système juridique de l'apartheid et son application par l'administration entraîne en très grand nombre des litiges qui sont portés devant les tribunaux. Tous les domaines de la vie sont touchés, mais la grande majorité des cas concernent le logement, l'emploi et les arrestations sans inculpation. Trois organisations privées de défense des droits de l'homme ont été soutenues pour Frs. 213'000.- (Legal Resource Centre, Lawyers for human rights, commission des droits de l'homme des Unions chrétiennes). Elles offrent les services de leur avocats, assurent des séminaires de formation sur le respect des droits de l'homme et sur la solution des conflits (p. ex. en matière de travail) et cherchent à encourager l'évolution de la pensée juridique en Afrique du Sud.
  - . L'Institut pour une alternative démocratique en Afrique du Sud (IDASA) a pour but de promouvoir le dialogue entre les communautés d'Afrique du Sud à travers des conférences, des séminaires, des recherches sur tous les sujets d'importance - structures institutionnelles et politiques, économiques, sociales - pour la formulation de projets de société post-apartheid et sur les voies d'y parvenir. Il s'adresse aux leaders d'opinion de tous les milieux et de toutes les tendances: politiques, milieux d'affaires, enseignants et étudiants des Universités, femmes, journalistes, juristes, etc. Une contribution de Frs. 260'000.- a été libérée pour assurer le financement de conférences et de séminaires déterminés en 1988.
-



DECLARATION SUISSE A LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL  
(16 juin 1988, faite par M. Klaus Hug, Directeur de l'OFIAMT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, la délégation suisse ne tient pas à s'opposer, le cas échéant, à une adoption sans vote de la Déclaration concernant l'action contre l'apartheid. Je tiens toutefois à préciser que la Déclaration et le Programme d'action contiennent certaines recommandations auxquelles il nous est impossible de souscrire et qui, au surplus, ne se situent pas dans le domaine de compétence propre de l'OIT. Ce texte appelle donc de notre part de très nettes réserves et, en cas de vote, nous serions amenés à nous y opposer.

Monsieur le Président, ceci étant dit, je tiens à rappeler et à souligner avec force que la Suisse condamne de longue date la politique d'apartheid. Les développements récents ne font qu'aviver notre inquiétude et nous montrent une fois de plus, s'il en est encore besoin, que cette politique ne peut que prolonger et aggraver la crise en Afrique du Sud. Elle n'est donc pas tolérable.

C'est pourquoi je tiens à déclarer ici que si nous divergeons quant aux moyens à utiliser, nous partageons l'objectif de la Déclaration qui est d'aboutir à la fin du régime d'apartheid. Notre politique veut être une politique qui favorise une approche mettant l'accent sur les mesures positives en faveur des couches défavorisées de la population sud-africaine et sur une aide aux Etats de la région dans le cadre de la Conférence de coordination du développement en Afrique australe. Elle veut aussi être une politique qui favorise le dialogue entre les parties en cause, dialogue dont rien ne saurait cacher l'urgence.

Nous demandons par conséquent au Gouvernement sud-africain qu'il nous donne, par des décisions et des gestes concrets, des raisons de croire que notre politique a toujours sa raison d'être.

Merci de votre attention.



Déclaration de M. René Felber, Conseiller fédéral,  
devant le Conseil National, mardi 15 mars 1988,  
dans le cadre du débat sur l'interpellation Rechsteiner/SPS-SG  
(voir ''Agenda DFAE'' décembre 1987, page 24) sur  
la politique de la Suisse à l'égard de l'Afrique du Sud

---

"Permettez-moi tout d'abord de préciser que, selon la loi sur les rapports entre les conseils, le Conseil fédéral, c'est-à-dire son représentant aujourd'hui, ne se prononce pas sur l'initiative dont vous venez de discuter. En effet, il ne l'a pas fait en commission, il ne peut pas le faire au Parlement, le Conseil fédéral ne se prononçant sur une initiative qu'au moment où elle a été adoptée. Par conséquent, je limiterai mes propos à l'interpellation déposée par M. Rechsteiner et qui a obtenu une réponse du Conseil fédéral le 14 décembre 1987. Ce que nous cherchons à mesurer c'est l'efficacité et l'utilité de notre action politique, qui doit être adaptée au but que nous visons. Ce but, qui est celui - nous en sommes persuadés - de l'ensemble de notre peuple et aussi de tout notre Parlement, c'est d'aboutir à la fin du régime d'apartheid et à l'instauration d'une large démocratie en Afrique du Sud. A partir de cet élément de réflexion, nous devons mettre en action un certain nombre de mesures politiques.

Après une analyse très détaillée des différents points soulevés par M. Rechsteiner dans son interpellation, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il n'était pas nécessaire d'y revenir très longuement, sinon sur un seul point, celui des statistiques du commerce de l'or. Aucun pays - plusieurs orateurs l'ont affirmé ici - ne publie les statistiques du commerce de l'or, la Suisse et son gouvernement non plus. Cela ne dépend pas du seul Département fédéral des affaires étrangères, mais également du Département fédéral de l'économie publique et du Département fédéral des finances qui sont intéressés à préserver le secret des transactions d'un certain nombre de clients importants, qui utilisent la place financière suisse pour le commerce de l'or. Les statistiques brutes de ce commerce viendraient, en effet, gonfler inopportunément le volume des importations d'or de la Suisse alors que ces dernières ne font que traverser notre pays.



M. Rechsteiner et plusieurs interpellateurs désirent entrer en matière sur les nouveaux développements en Afrique du Sud.

Nous l'avons dit au début de notre intervention, nous devons mesurer ces développements, mais nous affirmons ici, que nous ne pouvons pas les négliger. Les informations que vous connaissez et qui ont paru ces dernières semaines sont inquiétantes, dans la mesure où elles mettent en cause les éléments de politique de démocratisation prévus par le gouvernement sud-africain. Nous disons au Conseil national que, dès l'instant où nous avons été informés que les mesures positives que le Conseil fédéral a proposées et que le Parlement a acceptées, sont menacées, qu'elles pourraient être interdites par le gouvernement d'Afrique du Sud, nous serions dans l'obligation de réfléchir à une nouvelle position du gouvernement suisse et nous vous en communiquerions la teneur. Nous devons aussi utiliser les mesures diplomatiques dont nous disposons pour influencer la politique de la minorité au pouvoir en Afrique du Sud. Nous tenons à prendre en compte les renseignements et les positions définies par les pays européens qui nous entourent et qui ont une politique précise à l'égard de ce pays. Nous ne disons pas que nous allons nous engager automatiquement à choisir les mêmes termes, mais nous tenons à connaître leur position. Nous précisons encore, à l'intention du Conseil national, que le Département fédéral des affaires étrangères entretient des contacts ponctuels avec les représentants des milieux noirs d'opposition. En fonction de ces contacts et des efforts que nous tentons pour obtenir un jour de réunir autour de la même table les représentants de l'opposition noire et des représentants ou porte-paroles du gouvernement sud-africain, nous devons aussi mesurer les risques que nous prenons, en adoptant des mesures qui pourraient écarter de la table telle ou telle des parties en cause.

Nous tenons, Monsieur Pini, également à jouer le rôle de médiateur que vous souhaitez voir prendre à votre pays. Cependant, nous ne pouvons pas - et vous le savez - être médiateur si les parties en cause et en opposition ne nous demandent pas de l'être, si l'une ou l'autre nous écarte. Nous poursuivrons la politique de dialogue aussi longtemps qu'elle sera utile, mais nous demanderons aussi au gouvernement d'Afrique du Sud de nous donner des signes qui seraient suffisamment impor-



tants pour que nous n'ayons pas besoin de réexaminer les relations que nous avons avec lui. Nous devons affirmer que ces dernières semaines ne nous donnent pas de signes positifs, malheureusement et que le rejet aujourd'hui même d'une demande en grâce à laquelle notre pays s'était associé avec d'autres pays démocratiques d'Europe n'est pas encourageant. Nous disons également que nous pourrions, dans la mesure du possible, renforcer nos vérifications sur les échanges avec l'Afrique du Sud et informer les commissions des affaires étrangères et, par là même, le Parlement sur l'importance de ces échanges.

Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Nous sommes attentifs, mais persévérants dans le sens du but que nous voulons atteindre. Nous ne repoussons rien, mais nous tenons à vous informer très précisément de ce qui pourrait arriver et des mesures que nous devrions prendre le cas échéant, comme nous vous l'avions annoncé en 1985 et en 1986."



## SECRETARIAT POLITIQUE

p.B.58.2 Afrique du Sud - LH/FV'      Berne, le 16 juin 1988  
p.B.58.04.3

Visite de M. J.W.H. Meiring,  
Vice-Ministre des Affaires étrangères  
de la République sud-africaine  
à Berne, le 27 juin 1988

Situation en République sud-africaine

Depuis la modification constitutionnelle de 1983 par laquelle un Parlement tricaméral fut institué dans lequel figurent désormais, aux côtés de la chambre réservée aux Blancs, une chambre pour les Métis et une pour les Indiens, la politique intérieure de l'Afrique du Sud a connu une évolution en dents de scie. Celle-ci est caractérisée par une combinaison contradictoire de réformes et de répression, de négociations et de violence et par une polarisation croissante non seulement entre Noirs et Blancs mais aussi au sein même de ces deux groupes.

Si des mesures de réformes ont conduit à l'abolition de certains aspects de la politique d'apartheid tel que le "Mixed Marriages Act", l'"Immorality Act" et la loi sur les passeports intérieurs, elles n'ont cependant en rien modifié les piliers de cette politique que sont le "Population Registration Act" (qui établit l'appartenance d'une personne à un groupe racial), le "Group Areas Act" (qui détermine la ségrégation physique), la politique des Homelands et l'exclusion des Noirs de toute participation politique au niveau national.

Par ailleurs, l'état d'urgence instauré en juin 1986 vient d'être prorogé pour une troisième année et la politique répressive à l'égard des mouvements antiapartheid a été appliquée, au cours de ces derniers mois, avec une nouvelle vigueur.



A l'évidence, la marge de manoeuvre du Président P. Botha est fort étroite. Si, d'une part, il ne souhaite pas s'aliéner la frange conservatrice de la population blanche - ce qui l'amène à adopter une politique ferme à l'égard des mouvements anti-apartheid les plus militants - il semblerait reconnaître, d'autre part, la nécessité de réformer substantiellement le régime politique sud-africain. En guise d'illustration de cette volonté d'ouverture, il convient de citer une récente déclaration (21 avril 1988) de Botha devant la Chambre blanche du Parlement où il précisa que "si l'apartheid signifie domination politique d'une communauté sur une autre, l'exclusion d'une communauté du processus de décision politique, l'injustice dans les chances offertes à chacune d'elles, la discrimination raciale et l'atteinte à la dignité humaine, alors le gouvernement sud-africain partage le refus d'un tel concept".

Les événements récents en Afrique du Sud témoignent de ce savant dosage entre répression et réformes que s'efforce de trouver le gouvernement Botha.

Lors des dernières élections législatives en mai 1987, on avait déjà constaté un glissement vers la droite de l'électorat blanc. Cette tendance se confirma, en mars dernier, lors de trois élections partielles remportées de haute main par le parti conservateur qui se voit désormais conforté dans sa position de parti officiel d'opposition à la place du "Progressive Federal party" de tendance libérale. La position du parti national de Botha, qui préside aux destinées de la République sud-africaine depuis 1948, n'est certes pas en péril dans l'immédiat, mais à terme son soutien au sein de l'électorat blanc conservateur risque de s'effriter.

Afin d'endiguer ce glissement vers la droite, le gouvernement Botha a adopté, au cours de ces derniers mois, plusieurs mesures répressives à l'égard des mouvements antiapartheid. En octobre 1987, il avait décidé de couper les subventions à toutes les universités qui pouvaient être considérées comme un "foyer d'agitation". Le 24 février de cette année, 17 organisations d'opposition extraparlimentaires, dont l'UDF (Front démocratique uni) - la plus importante d'entre elles - furent rédui-



tes au silence. Une 18e organisation, le "Comité de défense pour la démocratie" fondé à l'initiative de l'Archevêque Desmond Tutu et du Pasteur Allan Boesak pour combler le vide laissé par le musellement des autres mouvements, connut le même sort le 12 mars. Quant à la plus importante centrale syndicale, la COSATU (Congress of South African Trade Unions), elle s'est vue interdire toute activité politique. Des restrictions ad-personam qui concernent des personnalités de l'opposition antiapartheid furent également décrétées. Enfin, un projet de loi visant à empêcher l'apport de fonds étrangers en faveur d'organisations antiapartheid fut présenté au Parlement et les journaux "New Nation" et "South", deux des principaux organes de la presse antiapartheid, furent interdits de publication pendant plusieurs mois. Le gouvernement s'est également attaqué aux Eglises - à l'exception de l'Eglise afrikaaner - qui sont désormais à la pointe de la lutte contre l'apartheid, en leur reprochant de "prêcher de plus en plus la révolution plutôt que de faire entendre le vrai message chrétien". Dans ces conditions, l'antagonisme Eglise - Etat ne pourra que s'approfondir.

La reconduction de l'état d'urgence, à partir du 13 juin 1988, pour une troisième année a été rendue nécessaire, selon le gouvernement Botha, afin que "la vie quotidienne puisse se poursuivre sans peur, intimidation et terreur". Les dispositions du nouveau texte sur l'état d'urgence sont sensiblement plus sévères que celles qui prévalaient jusque-là et contiennent certaines mesures prises déjà au cours de l'année écoulée. Ainsi, notamment, des restrictions plus strictes régissent désormais la liberté d'expression, l'appel au boycottage des prochaines élections communales du mois d'octobre par des organisations ou partis non-enregistrés est interdit, toutes les agences de presse sud-africaines, à part la "South African Press Association", doivent se faire enregistrer auprès du ministère compétent en indiquant les noms des journalistes qu'elles emploient ainsi que leurs clients, des publications non-enregistrées (les informations internes d'associations par exemple) peuvent être interdites pendant six mois, les restrictions prises à l'égard des 18 organisations de l'opposition antiapartheid sont renouvelées, la possibilité d'inter-



dire la publication de journaux est prolongée de deux à cinq mois et, enfin, le gouvernement peut interdire le port d'uniformes et d'armes (mesure qui semble s'adresser surtout aux organisations para-militaires d'extrême droite).

Si l'ensemble de ces mesures a assené un coup certain à la structure et à la capacité d'action de l'opposition anti-apartheid en plein désarroi, il pourrait également avoir pour conséquence, à plus long terme, d'inciter une frange croissante de l'opposition à recourir à des actions violentes. Car, à l'évidence, pour de nombreux Noirs, les conditions qui règnent actuellement en Afrique du Sud ne sont guère propices à un véritable dialogue avec le gouvernement. Et ce, aussi bien sur le plan politique que sur le plan social comme l'ont démontré les trois journées d'actions (stayaway) organisées début juin par les deux principales confédérations syndicales COSATU et NACTU (National Council of Trade Unions) en signe de protestation contre un projet de loi qui réglemente, de façon encore plus stricte, le droit de grève et le champ d'action des syndicats, mais aussi contre la politique répressive du gouvernement à l'égard de l'opposition antiapartheid.

Les réformes proposées par Botha s'inscrivent dans une stratégie globale en trois phases du gouvernement, soit : l'étouffement de l'opposition antiapartheid, le ralliement des Noirs modérés à la politique gouvernementale grâce notamment à un programme visant à améliorer les conditions de vie dans les townships et la participation des Noirs à une forme de partage des pouvoirs qui exclut cependant le principe de "one-man, one-vote". Ces réformes ne sont toutefois pas d'une très grande envergure et elles ne mettent en rien en péril la suprématie du pouvoir blanc. Mais elles témoignent tout de même d'une certaine volonté d'ouverture et d'une tendance, bien que timide, vers l'intégration des Noirs dans la vie politique nationale. Concrètement, le 21 avril dernier, Botha proposa : la nomination de "Noirs reconnus" dans le collège électoral qui élit le chef de l'Etat, sans préciser cependant comment ils seraient choisis; la modification de la composition et des fonctions du Conseil présidentiel qui a pour tâche d'aider le Président à déterminer les grandes lignes de la politique du



pays - ce conseil devrait être ouvert à des Noirs; la révision de la composition du cabinet "afin de donner au président une plus grande liberté de manoeuvre pour nommer des personnes qui ne sont pas membres du Parlement", c'est-à-dire des Noirs; et la mise sur pied d'autorités régionales élues parmi la population noire. Botha n'a cependant fait aucune mention de la création dans le Parlement d'une quatrième assemblée pour les Noirs.

Le chef de l'Etat a néanmoins offert aux quelque 4,5 millions de Blancs deux garanties. Il a souligné que "les droits des minorités" (la population blanche) seraient maintenus et feraient l'objet de "dispositions (...) autres que de simples garanties sur papier". En outre, les résultats des négociations constitutionnelles avec la population noire - qui devraient avoir lieu au sein du Conseil national, organisme proposé en 1986 et qui n'a toujours pas vu le jour en raison des réticences des leaders noirs à y participer - "seront, de toute manière, soumis à la décision de l'électorat blanc".

Ces réformes n'ont donc guère de chances d'aboutir. D'autant plus que le parti conservateur les condamne sans ménagement et sans nuance et que la majorité des dirigeants noirs devrait également les rejeter pour des raisons évidemment diamétralement opposées. Car, toutes réformes qui ne prévoient pas, à terme, l'instauration en Afrique du Sud d'un régime véritablement démocratique seront considérées par la majorité noire comme des palliatifs qui ne font qu'ajourner une crise profonde.

Reste à savoir si Botha jouera résolument, à l'avenir, la carte de l'ouverture vers la population noire sud-africaine, lançant ainsi un formidable défi aux conservateurs blancs, ou s'il choisira de poursuivre une politique de répression afin de ne pas mettre en danger son assise électorale ?



AIDE - MEMOIRE

Selon l'état des informations disponibles dans le cas des "Sharpeville Six", l'autorisation de faire appel à la Cour suprême de Bloemfontein a été refusée le 13 juin 1988 par le juge Human, qui a cependant prolongé le "stay of execution" jusqu'au 19 juillet prochain; les avocats peuvent dès lors s'adresser, dans le délai de 21 jours, au "Chief Justice" en lui faisant parvenir une demande circonstanciée d'autorisation de faire appel contre la décision négative susmentionnée.

Si la réponse du "Chief Justice" est positive, le cas sera porté devant la Cour suprême, qui aura à se prononcer sur la demande de réouverture du procès. Si la réponse devait être négative, les avocats auraient alors la possibilité d'adresser au Chef de l'Etat de la République d'Afrique du Sud une demande de casser la décision du 13 juin 1988, ainsi qu'un recours en grâce.

Au cas où le "Chief Justice" ne devrait pas accorder aux six condamnés l'autorisation de faire appel, ou si le jugement du 13 juin n'était pas cassé par décision présidentielle, il serait hautement souhaitable que les condamnations à mort des "Sharpeville Six" soient, comme le permet la législation sud-africaine, commuées en peines privatives de liberté par le Président P.W.Botha.

Comme les précédentes, cette démarche s'inspire de la longue tradition humanitaire de la Suisse et traduit la conviction de ses autorités que l'exécution des six condamnés à mort ne peut qu'aggraver les tensions sociales dues à la politique d'apartheid et créer des obstacles supplémentaires au dialogue que la Suisse s'efforce de susciter entre les parties concernées.